

**COMMUNE D'UNIEUX**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024**

Le lundi vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du treize décembre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** Mme Véronique ROMEYER à M. Jean-Yves CHAUSSIN, Mme Morgane RICHARD à M. Fabrice MIALON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Véronique RESSEGUIER à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à Mme Carmela LEDDA.

**Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 24- Nombre de votants : 29**

**Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC**

**DÉLIBÉRATION N°2024-12-06**

**OBJET : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL**

Considérant les besoins de personnel d'animation à l'occasion de la fête de la Petite Enfance organisée chaque année en juin par le Syndicat intercommunal des Rives (SIDR),

**LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ**

- APPROUVE la mise à disposition de personnel municipaux pour proposer des activités à l'occasion de la fête de la petite enfance organisée par le Syndicat intercommunal des Rives (SIDR).

-APPROUVE la convention entre le Syndicat Intercommunal Des Rives (SIDR) et la commune d'Unieux actant cette mise à disposition et prévoyant une facturation correspondant au coût réel.

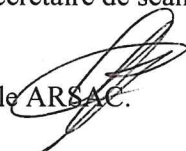
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer cette convention et toutes pièces en découlant.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 23 décembre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC.



Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Fabrice MIALON

